

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Cent soixante et unième session

Point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME
ADOpte PAR LA CONFERENCE GENERALE**

**ANNEE DES NATIONS UNIES POUR LE DIALOGUE
ENTRE LES CIVILISATIONS/CADRE D'ACTION DE L'UNESCO**

RESUME

Le présent document a été préparé pour l'information des membres du Conseil exécutif. Il présente les antécédents relatifs à l'examen de la question du dialogue entre les civilisations, en particulier dans le contexte de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations 2001, et expose les principes adoptés par l'UNESCO à cet égard. Il passe également en revue les activités entreprises par l'UNESCO pour la célébration de cette Année et présente un cadre d'action pour l'UNESCO et ses secteurs de programme concernés, basé sur un effort intersectoriel.

I. ANTECEDENTS

1. Aux termes de la résolution 53/22 du 4 novembre 1998, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Ce faisant, l'Assemblée a souligné l'importance de la tolérance et reconnu les "réalisations des différentes civilisations, qui témoignent du pluralisme culturel et des formes diverses de la créativité des êtres humains". La résolution invitait "les gouvernements, les organismes des Nations Unies, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (...) à préparer et exécuter des programmes culturels, éducatifs et sociaux appropriés pour promouvoir le dialogue entre les civilisations, notamment en organisant des conférences et des séminaires et en diffusant des informations et des ouvrages théoriques sur la question ...".
2. Ultérieurement, l'Assemblée générale a affirmé dans sa résolution 55/23 du 11 janvier 2001 que "les civilisations ne s'arrêtent pas aux frontières des Etats-nations mais rassemblent différentes cultures au sein de la même civilisation" et que "la mondialisation entraîne la multiplication des relations entre les peuples et intensifie l'interaction entre les cultures et les civilisations". L'Assemblée a ajouté que "les activités qui marqueront l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations" soulèvent "un défi foncièrement humain qui nous invite à accepter l'interdépendance de l'humanité et à nous réjouir de la richesse de sa diversité culturelle". De même, l'Assemblée générale a invité "les gouvernements, les organismes des Nations Unies, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que les autres organisations internationales et organisations non gouvernementales compétentes à bâtir et organiser des programmes culturels, éducatifs et sociaux appropriés visant à promouvoir le dialogue entre les civilisations, notamment en organisant des conférences et des séminaires et en diffusant des informations et des études sur la question, et à informer le Secrétaire général de leurs activités".
3. Dans sa résolution 55/23, l'Assemblée générale a également décidé de consacrer deux journées de séances plénières de sa cinquante-sixième session, les 3 et 4 décembre 2001, à l'examen de cette question, y compris les mesures de suivi éventuelles, et à celui de la célébration de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations ; elle a engagé en outre les Etats membres et les observateurs à être présents au plus haut niveau politique.
4. La résolution 31 du 17 novembre 1999 de la Conférence générale a souscrit aux termes de la proclamation de l'année 2001 Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, approuvant "l'effort déployé collectivement par la communauté internationale pour développer la compréhension par un dialogue constructif entre les civilisations à l'aube du troisième millénaire". Elle a reconnu également "l'importance des valeurs énoncées dans la résolution, telle que l'importance de la tolérance dans les relations internationales et le rôle utile que joue le dialogue comme moyen de favoriser la compréhension, d'écarter les menaces à la paix et de renforcer l'interaction et les échanges entre les civilisations".
5. En outre, la Conférence générale a recommandé "que l'UNESCO joue un rôle moteur dans l'organisation d'activités à caractère culturel, éducatif, scientifique et social qui visent à faciliter et à promouvoir le dialogue entre les civilisations, par exemple en collaborant activement à l'organisation de manifestations spéciales, de conférences et de colloques sur des thèmes liés au dialogue interculturel".

II. PRINCIPES

6. Les principes directeurs de l'Année pour le dialogue entre les civilisations sont intrinsèquement liés aux trois postulats fondamentaux d'universalité, de diversité et de dignité qui guideront les activités de l'UNESCO au cours de la prochaine Stratégie à moyen terme (voir projet 31 C/4). Ces principes sont étroitement associés aux valeurs de justice, de solidarité, de tolérance, de partage et d'équité, ainsi que de respect des droits de l'homme et des principes démocratiques.

7. L'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations est l'occasion pour l'UNESCO de mettre en lumière, dans tous ses domaines de compétence, les réalisations des différentes civilisations et cultures, de promouvoir la notion de dialogue, et de favoriser des modalités dynamiques et intégratrices de dialogue entre les cultures et les civilisations dans un univers mondialisé.

8. Les efforts de l'UNESCO s'appuient sur une conception de la "civilisation" comme un phénomène universel et pluriel, nourri des caractéristiques propres à chaque société et englobant de multiples dimensions (économiques, politiques, sociales, environnementales, éducatives, culturelles, scientifiques, philosophiques, spirituelles, etc.). A la différence de la vision évolutionniste qui sépare les civilisations pour les hiérarchiser ou les opposer entre elles, l'UNESCO souligne qu'il n'est pas de civilisation qui n'ait été enrichie par l'interaction et l'échange avec d'autres : les civilisations sont profondément "interculturelles", elles reposent sur le partage et l'enrichissement mutuel par le dialogue.

9. Les échanges interculturels ont vu leur portée et leur rythme accru par la mondialisation. Celle-ci a entraîné une pénétration et un chevauchement des cultures, engendrant la coexistence dans un même espace social de plusieurs traditions culturelles, et une interpénétration plus forte des expériences et des pratiques culturelles. Dans un tel contexte, l'hypothèse d'une unité homogène, intégrale et cohérente impliquée par la notion de "civilisation" correspond peu à la réalité vécue. De fait, la question de la promotion et de la protection de la diversité culturelle est au cœur du cadre plus large du dialogue entre les civilisations dans le monde contemporain.

10. Il convient de rappeler que les principes généraux relatifs à la diversité ont été énoncés clairement par la Commission mondiale de la culture et du développement en 1995 et approuvés à Stockholm en 1998 par la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement.

11. Dans les sociétés d'aujourd'hui fondées sur la connaissance, les cultures sont vite en train de devenir des créations transfrontières exposées et échangées dans le monde entier, souvent de manière instantanée, par les médias et l'Internet. Certains types d'activité – réseaux, solidarités, groupes de pression et réflexion – suggèrent que la culture, de plus en plus, doit être considérée comme un processus et non comme un produit "fini". Le défi posé aux gouvernements et aux sociétés civiles est de trouver des moyens de canaliser de tels échanges – de tels "dialogues" – dans le cadre de pratiques démocratiques respectueuses des droits de l'homme, de la parité des sexes, de la tolérance et de la durabilité.

12. L'UNESCO affronte actuellement de nouveaux défis dans son combat pour promouvoir la diversité culturelle, préserver le patrimoine mondial, y compris dans ses aspects immatériels, et encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations. La diversité culturelle est menacée du fait de la prépondérance d'un nombre limité de points de vue et de

contenus culturels et linguistiques, efficacement diffusés par les anciens et les nouveaux médias. Les populations et les cultures autochtones comme les savoirs locaux sont le plus touchés, et l'UNESCO a la mission importante d'aider à préserver leur caractère unique et leur identité.

13. Les technologies de l'information et de la communication ont la capacité de stimuler des formes jusqu'ici inconnues d'engagement, de contacts et d'interaction entre personnes, peuples, communautés, nations, cultures et civilisations, qui peuvent être mises à profit pour consolider la compréhension, la solidarité et la paix à tous niveaux ainsi que pour réduire l'isolement et l'exclusion si souvent associés à la pauvreté. La gouvernance participative, la promotion de la créativité, l'intensification du dialogue interculturel, d'autres formes d'interaction culturelle et de dialogue entre civilisations améliorant la compréhension et les échanges constituent autant de bénéfiques potentiels et de domaines d'intervention pour l'Organisation.

14. Nombre des problèmes auxquels le monde est aujourd'hui confronté sont le résultat de différences *au sein* des pays. Le dialogue commence chez soi. Si la mondialisation ouvre de nouvelles possibilités d'échange culturel, de même les conflits qui surgissent au sein des Etats-nations ont souvent une composante culturelle. De nouvelles formes d'intolérance et d'agression apparaissent. La xénophobie et le racisme, les guerres ethniques, les préjugés et stigmatisations, la ségrégation et la discrimination, essentiellement ethnique et sexuelle, se répandent, engendrant la violence et la souffrance. Les tensions entre migration et citoyenneté s'aggravent, tandis que les minorités culturelles revendiquent de plus en plus leurs droits culturels en tant que droits de l'être humain. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, il y a actuellement dans le monde quelque 150 millions de migrants, et leur chiffre devrait être en 2050 de 230 millions. De plus en plus de pays dépendent de ces migrants pour leurs activités économiques et leurs systèmes de services sociaux. Comprendre la relation avec "l'autre" revêt donc aujourd'hui une urgence nouvelle, et sera à l'ordre du jour de nombreuses initiatives de l'UNESCO durant l'année 2001.

15. La reconnaissance, l'acceptation, voire l'éloge de la diversité impliquent le pluralisme. Le pluralisme culturel a trait à la façon dont les différents Etats-nations, groupes de la société civile et institutions nationales et internationales conçoivent et organisent la diversité culturelle. Selon la manière dont cette diversité est définie et traitée par les gouvernements et la société civile, elle mènera à une plus grande créativité, cohésion et intégration sociales globales, ou bien à la violence et à l'exclusion. L'équité et la reconnaissance culturelle sont les deux grandes voies pour faire de la diversité culturelle une chance et non un obstacle, et la clef d'un pluralisme durable. D'où la très juste formule des Nations Unies pour cette Année : la diversité n'est pas une menace.

16. Il y a véritablement dialogue lorsque la pleine reconnaissance de "l'autre" dans ses différences a pour corollaire le souci et la responsabilité d'autrui. A beaucoup d'égards, cela doit nous inviter à repenser l'idée d'humanité. La faculté d'empathie et de compassion de l'être humain va au-delà de la simple coexistence de groupes ethno-culturels différents. Elle touche à sa nature spirituelle profonde, et mérite d'être ouvertement reconnue dans le discours social et politique sur la société planétaire.

III. REVUE DES ACTIVITES DEJA MENEES A BIEN PAR L'UNESCO

17. L'UNESCO a organisé en septembre 2000 au Siège des Nations Unies le lancement de l'Année, et a mené à bien depuis une vaste gamme d'activités en coopération avec les Etats membres, avec d'autres organisations intergouvernementales et avec des organisations non gouvernementales. Le lancement de l'Année s'est fait autour d'une Table ronde présidentielle sur "le dialogue entre les civilisations", au Siège de l'Organisation des Nations Unies, New York, le 5 septembre 2000, à la veille du Sommet du millénaire. Cette Table ronde était organisée conjointement avec les Nations Unies et avec le soutien de la République islamique d'Iran. Dix chefs d'Etat et deux ministres des affaires étrangères y participaient et y ont échangé leurs points de vue sur la manière dont le dialogue entre les civilisations pourrait mener à un nouveau modèle de relations internationales, reconnaissant des valeurs universellement partagées, tout en préservant et en respectant la diversité culturelle. Un groupe de spécialistes et d'intellectuels de réputation internationale s'est réuni le même jour pour débattre la question.

18. L'UNESCO a produit un document vidéo sur les actes de cette Table ronde sur le dialogue entre les civilisations. Ce document sera disponible sur l'Internet pour le réseau hors Siège, les gouvernements, les commissions nationales pour l'UNESCO et les autres partenaires de l'Organisation. Les actes de la Table ronde sont également sous presse et doivent paraître prochainement.

19. Depuis le lancement, l'UNESCO a contribué à de nombreux événements internationaux, notamment :

- Du 14 au 16 septembre 2000, l'UNESCO a organisé à Tachkent, Ouzbékistan, un Congrès international de dialogue interreligieux, dans le cadre des projets "Convergences spirituelles et dialogue interculturel" et "Est-Ouest : dialogue interculturel en Asie centrale".
- En novembre 2000, l'UNESCO a participé à la conférence annuelle de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO à Ottawa, Canada. L'un des grands thèmes abordés par cette conférence était celui du dialogue entre les civilisations.
- En novembre 2000 également, l'UNESCO était la seule organisation des Nations Unies représentée à la deuxième conférence quadrilatérale sur les civilisations anciennes qui a réuni à Téhéran (Iran), des parlementaires d'Egypte, de Grèce, d'Iran et d'Italie.
- En décembre 2000, l'UNESCO a organisé à Paris à l'intention de journalistes allemands un séminaire au cours duquel ont été présentées des informations sur l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations.
- Le 8 janvier 2001, l'UNESCO a coparrainé avec le gouvernement de Lituanie un grand concert philharmonique, organisé au théâtre des Champs-Élysées à Paris, pour l'inauguration de l'Année.
- Le 5 février 2001, le Directeur général a prononcé au Centre d'études islamiques d'Oxford, Royaume-Uni, un discours dans lequel il a évoqué les nouveaux contextes du dialogue à tous les niveaux de la société, la reconnaissance de la diversité

inhérente à la notion de dialogue et son important potentiel d'humanisation de la mondialisation.

- Les 8 et 9 février 2001, le Directeur général s'est adressé au Conseil d'administration du PNUD à Nairobi (Kenya), à l'occasion d'une réunion ministérielle consacrée au dialogue entre les civilisations et au développement durable.
- L'UNESCO a également participé à la Conférence sur le dialogue entre les civilisations asiatiques, organisée à Téhéran (Iran), les 17 et 18 février 2001.
- Le Directeur général a pris la parole au colloque international sur la civilisation de la vallée de l'Indus à l'occasion de la cérémonie inaugurale organisée à Islamabad (Pakistan), le 6 avril 2001.
- Une Conférence internationale sur le dialogue entre les civilisations s'est tenue à Vilnius, Lituanie, 23-26 avril 2001), sous les auspices du Président de Lituanie, du Président de Pologne et du Directeur général de l'UNESCO.

20. Durant le reste de l'Année pour le dialogue entre les civilisations, l'UNESCO organisera, lancera ou parrainera dans ses domaines de compétence – éducation, culture, science et communication – une série d'activités destinées à favoriser et promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations, sous forme d'événements spéciaux, de conférences, de colloques, de publications et de communications dans les médias. Parmi les événements prévus sont à mentionner la "Conférence internationale sur le dialogue des civilisations" organisée par l'ONU et l'UNESCO à Tokyo et Kyoto (31 juillet-3 août) et le Sommet de la francophonie sur "le dialogue des cultures", Beyrouth, Liban (26-28 octobre), ainsi que de nombreux autres événements nationaux et régionaux.

21. Plusieurs journées spéciales, célébrations et festivals (notamment festivals de jeunesse) de l'UNESCO ainsi que certaines activités menées dans le cadre des prix et chaires UNESCO porteront sur le thème de l'Année pour le dialogue entre les civilisations. Ont été retenus en particulier le prix UNESCO de l'éducation pour la paix (10 décembre 2001), le prix UNESCO "Villes pour la paix" (pendant la Conférence générale, 22 octobre-10 novembre 2001), le prix CIM (Conseil international de la musique)/UNESCO de musique (septembre ou octobre 2001), ainsi, ultérieurement, que le prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence (16 novembre 2002).

22. Vers la fin de l'année 2001, un numéro du *Courrier* sera consacré au thème du dialogue entre les civilisations. Ce numéro sera l'occasion pour l'Organisation de faire le point sur les résultats et les grands traits des nombreux événements qui auront eu lieu au cours de l'année. Il aidera à saisir l'importance du dialogue dans un monde toujours plus interdépendant, où la diversité culturelle pose de nouveaux défis et ouvre de nouvelles chances à la compréhension mutuelle, la tolérance et la paix.

23. Par ailleurs, l'UNESCO a créé un site Web consacré à l'Année, disponible en anglais, espagnol et français. Ce site sera maintenu et développé. Il présente les informations essentielles les plus récentes sur les activités en cours et les événements à venir et est relié à de nombreux autres sites pertinents, dont celui des Nations Unies. Il est accessible à :

<http://www.unesco.org/dialogue2001>

<http://www.unesco.org/dialogue2001/en/events.htm>

IV. LE CADRE D'ACTION POUR LES FUTURES ACTIVITES DE L'UNESCO

24. Sur le plan des politiques et de l'orientation stratégique, le dialogue entre les civilisations sera un thème important des activités de l'UNESCO, en particulier pour le programme de la Culture, non seulement durant l'Année mais, au-delà, durant la Stratégie à moyen terme 2002-2007 (projet 31 C/4). L'un des trois grands axes et objectifs stratégiques pour le programme culturel est centré sur l'universalité, la diversité et la participation. En ce qui concerne le Programme et budget pour 2002-2003 (projet 31 C/5), la principale priorité du grand programme IV a été définie comme étant la diversité, le pluralisme culturel et le dialogue interculturel.

25. A travers son Histoire de l'humanité et ses Histoires régionales ainsi que ses projets interculturels interrégionaux (notamment la Route de la soie et la Route de l'esclave), l'UNESCO a déjà mis en lumière les processus complexes en jeu dans l'interaction culturelle et leur pertinence au regard de la vie contemporaine. Les activités entreprises au cours de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations seront l'occasion de réfléchir selon divers points de vue sur ces liens et sur leurs implications actuelles. Par le biais de conférences, d'ateliers, de publications et de son site Web, l'UNESCO s'attachera à promouvoir une prise de conscience de ces mécanismes et de leurs relations. Elle encouragera également la réalisation de recherches visant à illustrer et à démontrer de façon plus précise les bienfaits et l'enrichissement que les civilisations et les cultures ont tirés les unes des autres, pour le plus grand bien de l'humanité. De même, l'UNESCO soutiendra la mise en place de réseaux de communication en ligne et d'interactions entre établissements de recherche à l'échelle internationale, en vue de promouvoir les synergies, la collaboration et les travaux multidisciplinaires.

26. Au-delà de la culture, cependant, il est évident que le dialogue entre les civilisations concerne directement tous les autres domaines de compétence de l'Organisation. Le thème du dialogue entre les civilisations transcende les dimensions de la culture et du patrimoine. Il englobe des préoccupations beaucoup plus vastes : les différentes façons dont les sociétés se situent par rapport à leur environnement et le protègent, expriment leur solidarité, utilisent leurs connaissances scientifiques et technologiques à des fins novatrices et traduisent leur expérience et leur existence dans la littérature et les arts. L'UNESCO s'efforcera d'introduire des éléments relatifs à la nécessité et à la valeur du dialogue entre les civilisations dans les programmes d'études d'histoire, de géographie et d'instruction civique.

27. Tous les secteurs de l'UNESCO participeront activement, avec l'aide des bureaux hors Siège, à la préparation et à la mise en oeuvre d'activités au titre de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, dans leur sphère de compétence spécifique.

28. Le point focal de l'UNESCO est le Bureau de la planification stratégique (BSP), qui sera responsable de la coordination de l'ensemble des activités entre les différents secteurs et assurera la liaison avec le représentant personnel du Secrétaire général pour l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations.

29. L'UNESCO organisera également des activités dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), dans le propos de promouvoir une culture de la paix et de la non-violence au bénéfice de toute l'humanité et en particulier des générations futures. La première année de la Décennie a été retenue par le Directeur général pour être axée sur le dialogue entre les civilisations. La Décennie place l'enfant au centre de la mise en oeuvre des

programmes et elle sera spécialement orientée vers leurs besoins et leur participation. La priorité sera donnée à l'éducation en vue de préparer les enfants à une existence responsable dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité des sexes et d'amitié entre tous les peuples, les groupes ethniques nationaux et religieux et les autochtones.

30. Les activités des différents secteurs de programme couvrent :

Education

La promotion des valeurs universellement partagées

Une dimension importante du rôle de l'UNESCO, en tant que catalyseur de la coopération internationale dans la poursuite des objectifs de l'éducation pour tous (EPT), est celle de la promotion de méthodes nouvelles pour améliorer la qualité de l'éducation pour tous tout au long de la vie, y compris l'éducation relative aux valeurs qui sont à la base de la cohésion sociale et du respect de la dignité humaine et de la diversité linguistique.

La révision des manuels scolaires

Une aide est apportée aux Etats membres afin de réviser les manuels scolaires en vue d'en éliminer les préjugés et stéréotypes à l'égard de groupes spécifiques. Cette action est menée sur une base intersectorielle (ED/CLT), car elle suppose de revoir toute l'histoire des pays et de remanier les programmes d'enseignement. Une attention particulière est portée aux pays touchés par des conflits internes.

L'éducation aux droits de l'homme

Le projet "Education interculturelle et éducation aux droits de l'homme", financé par le gouvernement italien, est actuellement mis en oeuvre en Albanie. Il a pour objectif de promouvoir l'instauration d'un climat de compréhension interculturelle et de respect des droits de l'homme dans tous les établissements d'enseignement, en introduisant la dimension de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie dans les programmes tant formels que non formels.

La promotion de l'éducation multilingue

Dans le cadre du réseau LINGUAPAX, un institut des langues régionales doit être implanté dans la région des Caraïbes (Haïti) ; les travaux préparatoires du Rapport de l'UNESCO sur les langues du monde se poursuivent, l'élaboration de matériels didactiques spécialisés sur les politiques linguistiques dans l'éducation a été encouragée.

La compréhension internationale

Les quelque 6.500 établissements de 166 pays qui font partie du réseau du Système des écoles associées (Réseau) ont été invités à lancer des activités spéciales pour célébrer l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Une rencontre amicale internationale "Le sport pour une culture de la paix" se tiendra en juin à Dinard, Saint-Malo, France.

La promotion des échanges entre élèves et enseignants (ainsi que chaires UNESCO) et l'internationalisation de l'enseignement supérieur

L'UNESCO encouragera le dialogue sur les principes d'action entre tous les acteurs de l'éducation, et favorisera l'échange d'informations et de compétences en matière d'approches novatrices et de solutions locales à l'aide d'activités de sensibilisation et de réseaux d'apprenants, de professionnels de l'éducation et de décideurs. Des mesures seront prises pour faciliter la mobilité des enseignants et des élèves et encourager une large participation des femmes.

Sciences

La tolérance

Les activités de l'UNESCO répondent à la Déclaration de principes sur la tolérance et au Plan d'action correspondant, adoptés par la Conférence générale à sa 28e session dans le cadre du suivi de l'Année des Nations Unies pour la tolérance. L'accent est mis spécialement sur l'éducation et sur la sensibilisation à la tolérance en tant que valeur universellement reconnue transcendant les nations et les communautés.

L'Année internationale de la mobilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (2001) et la Conférence mondiale

L'UNESCO prend une part active à la célébration de l'Année internationale de la mobilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Le principal événement à venir est la Conférence mondiale contre le racisme (Durban, Afrique du Sud, 31 août-7 septembre 2001).

La préparation de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, Afrique du Sud, 31 août-7 septembre 2001)

L'UNESCO était présente à toutes les réunions préparatoires à la Conférence mondiale. Des liens étroits sont maintenus avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

La mobilisation des partenaires

Les partenaires traditionnels de l'UNESCO sont mobilisés pour contribuer activement à l'Année et à la Conférence. Il s'agit notamment des chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance, des Ecoles associées de l'UNESCO, ainsi que de diverses institutions de recherche et de formation dans le domaine des droits de l'homme.

Publications, information et communications dans les médias

Des publications spéciales, des manuels et des mallettes pédagogiques ont été produits durant l'année 2001. Une compilation d'articles d'éminents spécialistes des droits de l'homme portant sur différents aspects de la discrimination, ainsi que des textes des grands instruments normatifs existants en la matière, est en préparation en collaboration avec le HCDH. Une publication sera consacrée à l'Année internationale sous le titre *A Guide to Human Rights*

Institutions, Standards, Mechanisms, de même que l'édition 2001 des *Droits de l'homme : les principaux instruments internationaux*.

Sciences sociales et dialogue

Un Colloque international sur "Les civilisations dans le regard de l'autre" sera organisé avec l'Ecole pratique des hautes études, Paris, au Siège de l'UNESCO, les 13 et 14 décembre 2001.

Le suivi de la Conférence mondiale sur la science

La coopération internationale entre scientifiques peut être un apport constructif à la sécurité mondiale et à l'établissement d'interactions pacifiques entre pays, sociétés et cultures différents. Les programmes scientifiques de l'UNESCO s'intéressent à des problèmes qui sont à la source de conflits potentiels, et veillent à ce que les dimensions éthiques de l'évolution scientifique et technologique actuelle soient pleinement prises en compte.

Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau douce

En accord avec les résultats du projet Vision mondiale pour l'eau, l'UNESCO considère que la solution des conflits liés à l'eau, en particulier à l'échelle internationale, dépend dans une grande mesure de la réconciliation de perceptions culturelles et de systèmes de valeurs différents. Cette perspective fait partie intégrante du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau douce (WWAP) et de ses composantes.

Les détenteurs du savoir scientifique et traditionnel

Dans le but de renforcer le dialogue entre détenteurs de savoirs scientifiques et traditionnels, des projets intersectoriels sont menés sur le terrain en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Thaïlande, en Haïti et en Jamaïque. L'amélioration de la gestion des ressources naturelles par la création de synergies entre approches scientifiques et connaissances locales et autochtones fait en outre l'objet d'une série de réunions et de forums internationaux de scientifiques organisés par l'UNESCO.

Culture

Le dialogue interculturel

La priorité donnée au dialogue entre les cultures et les civilisations sera axée, tant sur le plan de la réflexion que de l'action, sur deux aspects étroitement liés : la promotion de la connaissance mutuelle des cultures, des civilisations et des traditions spirituelles, et l'identification et la reconnaissance d'exemples d'interaction et d'enrichissement mutuels. Le tourisme culturel constitue une autre ligne d'action de l'Organisation pour la protection et la revitalisation de la diversité culturelle, offrant par sa nature même l'occasion d'un dialogue entre les civilisations. Au cours de l'année 2001, les documentaires et programmes télévisés interculturels "Route" seront rediffusés et une nouvelle publication, "Silk Roads : Highways of Culture and Commerce", sera largement diffusée.

Exemples d'événements planifiés

"Réflexions sur l'interculturalité", Barcelone, Espagne (Centre de documentation et de recherche internationales (CIDOB), 28-30 juin

"Conférence internationale sur l'éducation, les religions et la science sur les Routes de la soie", Almaty, Kazakhstan, octobre 2001 (CLT/SC)

"Le dialogue interculturel en Afrique centrale et dans la région des grands lacs", Libreville, Gabon, automne 2001

Le pluralisme participatif

Partant de l'analyse des meilleures pratiques, l'UNESCO mettra au point des principes directeurs pour un pluralisme participatif et s'efforcera de sensibiliser les autorités nationales et locales au rôle crucial qu'ont à jouer à cet égard les institutions culturelles et éducatives. Les notions de dialogue, de débat, de tolérance et de respect mutuel, indépendamment des origines, du sexe, de la race ou de la confession, seront au centre de cette démarche.

La Décennie internationale des populations autochtones

Dans le cadre de la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004), l'UNESCO mettra en oeuvre une approche interdisciplinaire visant à assurer la pleine participation des minorités et des groupes marginalisés et vulnérables à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des politiques et des actions qui les concernent directement. Un colloque international et un salon du livre "Identités autochtones" : paroles, écrits et nouvelles technologies" seront organisés au Siège de l'Organisation en mai 2001.

Le patrimoine culturel immatériel

La cérémonie de la première proclamation des Chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité aura lieu au Siège de l'UNESCO le 18 mai 2001.

L'UNESCO encouragera les candidatures au programme des Chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ainsi que l'application des guides directeurs pour l'instauration d'un système des Trésors humains vivants. Cette action entrera dans le travail préparatoire en vue de l'établissement d'un instrument normatif destiné à perfectionner la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire et à créer un nouveau cadre conceptuel et juridique relatif au patrimoine culturel immatériel.

Une exposition sur le thème "Les jeunes et le Patrimoine mondial" sera organisée conjointement par l'UNESCO et le Département de l'information de l'ONU (BPI) dans le cadre de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et de l'Année internationale des volontaires, au Siège de l'Organisation, New York, du 25 novembre 2001 au 9 janvier 2002. Cette exposition s'accompagnera d'un symposium intitulé "Les jeunes et le Patrimoine mondial : un espace privilégié pour le dialogue entre les civilisations".

Communication et information

La communication interculturelle

Le projet "Ecran sans frontières" fournit une base de données de programmes télévisuels aux stations de télévision publiques des pays en développement et stimule la circulation des productions audiovisuelles dans le sens Sud-Sud. Une série d'ateliers "CreaTV" se tiendront au cours de l'année 2001 en Amérique latine, en Afrique, en Europe orientale et en Asie dans l'objectif de projections conjointes et de promouvoir la diversité culturelle grâce au support audiovisuel.

Les réseaux d'institutions

En Asie centrale, HeritageNet s'attache à rassembler les méthodes de recherche sur catalogue numérique, à améliorer l'accès aux sites Web multilingues, à organiser des expositions virtuelles entre différents musées, et à promouvoir la diffusion internationale de e-digests sur le développement culturel. La Bibliothèque virtuelle méditerranéenne (MEDLIB) fait connaître par la voie de l'Internet le patrimoine documentaire du monde méditerranéen produit par différents établissements à l'intérieur et à l'extérieur des pays de la région.

L'amélioration de la compréhension mutuelle

En collaboration avec EBU, Europe by Satellite et la télévision finlandaise YLE, l'UNESCO et le Baltic Media Center vont mettre en place un programme d'échange d'informations quotidiennes et d'actualités régionales par satellite en Europe du Sud-Est. Ce programme a pour objectifs d'assurer la libre circulation de l'information dans la région, d'aider à apaiser les tensions et les conflits au sein des pays d'Europe du Sud-Est et entre ces pays, de garantir l'accès à des informations régionales et de renforcer l'indépendance et le professionnalisme des stations de télévision publiques.

Femmes et Jeunes

Les rencontres entre les cultures

2001 étant également l'Année internationale des volontaires, l'UNESCO lancera, en coopération avec des OING de volontaires, des projets pilotes sur le volontariat des jeunes qui seront axés sur les aspects relatifs à l'apprentissage interculturel. L'UNESCO organisera en outre une série de tables rondes ou de journées d'action spéciales sur le thème du dialogue des civilisations, dans le cadre de plusieurs festivals internationaux de jeunesse.

"Femmes arabes dans une société de la connaissance"

Ce projet se propose de mettre en lumière le rôle des femmes arabes dans la création et le partage des connaissances, l'accès à celles-ci et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, ainsi que leur contribution au patrimoine culturel et scientifique de l'humanité. Il devrait offrir un forum de discussion *entre* les femmes arabes et *entre* ces dernières et les femmes d'autres régions et cultures du monde.

V. PRINCIPAUX ACTEURS

31. Les principaux acteurs de l'ensemble de ces activités seront les Etats membres de l'UNESCO, les commissions nationales pour l'UNESCO, les organisations internationales et non gouvernementales compétentes, les unités du Secrétariat de l'UNESCO, y compris les bureaux hors Siège, la communauté scientifique et les médias. L'UNESCO s'attachera à mobiliser décideurs, intellectuels, éducateurs et membres de la communauté scientifique, à l'occasion d'une série de conférences et réunions régionales et internationales. Les clubs UNESCO, les parlementaires, les partenaires "XXIe siècle", et les partenaires clés du secteur privé seront eux aussi associés aux activités de l'UNESCO. L'agora électronique "Global Constituents" jouera un rôle important dans cet effort de communication.

32. Les commissions nationales seront invitées à encourager la sensibilisation à cette Année en collaboration avec les médias, les ONG et les établissements scolaires (par le truchement des coordonnateurs nationaux des Ecoles associées des Etats membres) et, notamment, à promouvoir la publication de brochures et dépliants dans les langues locales en vue d'une large diffusion auprès des représentants de la société civile, des parlementaires, des organisateurs de conférences universitaires et de symposiums, et d'événements tels qu'une "Journée du dialogue entre les civilisations" dans les écoles et les universités.

VI. CONCLUSION

33. La contribution de l'UNESCO à la célébration de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations sera à la fois importante et hautement visible. Conformément à son mandat, et en tirant parti de la vaste expérience de l'Organisation dans ce domaine, l'UNESCO mettra en oeuvre dans ses sphères de compétence des programmes et des activités destinés à promouvoir et faciliter le dialogue entre les cultures et les civilisations. La devise choisie par les Nations Unies : "La diversité n'est pas une menace" ne saurait être mieux appropriée, et l'UNESCO y souscrit entièrement.

34. Dans le monde d'aujourd'hui, la nécessité du dialogue se fait sentir de façon de plus en plus aiguë, tant au niveau national qu'international. Le rythme accéléré et le volume énorme des interactions à l'échelle planétaire ont suscité une prise de conscience accrue à l'égard de la diversité culturelle. Si elles ont élargi le champ d'expression de cette diversité, elles ont aussi permis la représentation de différences fondées sur la hiérarchie, la domination et l'affrontement. La différence sert souvent d'excuse à l'intolérance, à la haine et à la destruction d'autrui. Mais ces mêmes différences, dans un contexte d'égalité politique, de respect des droits de l'homme et de responsabilité envers autrui, peuvent être – et sont souvent – l'occasion d'explorer de nouveaux horizons et d'enrichir notre existence.

35. A de nombreux égards, l'histoire de l'humanité est celle de différentes réponses aux mêmes questions. Comment nous comportons-nous face aux membres d'une autre communauté ? Comment devrions-nous nous comporter ? Ces questions sont aussi pertinentes sur le plan des relations interpersonnelles que dans un contexte inter-étatique, international et interculturel. Nos choix vis-à-vis des représentants d'autres cultures, traditions et patrimoines modèleront les sociétés du XXIe siècle.

36. L'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations offre ainsi à l'UNESCO une occasion unique de jeter un regard neuf sur les possibilités de dialogue dans un monde planétaire, de donner à ce concept une signification nouvelle, et d'encourager des

modalités dynamiques et intégratrices qui lui donnent un nouvel élan. Le défi sera d'élargir le spectre et d'orienter le dialogue non seulement vers le passé historique mais vers le présent et l'avenir, pour en faire un outil de transformation, un moyen de paix et de tolérance, un véhicule pour la diversité et le pluralisme, en particulier culturel, dans l'objectif ultime de servir le bien commun.